

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents :	16
Excusés :	1
Procurations :	0
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil dix-sept le dix novembre à dix-neuf heures trente minutes.
Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 novembre 2017

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christine, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusée : Madame MARCHANT Nathalie

Madame RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Objet: RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer de(s) emploi(s) d'agent(s) recenseur(s) afin de réaliser les opérations du recensement 2018; il est recommandé d'avoir un recenseur pour environ 260 logements avec 20 % de réponses par internet, ou environ 280 logements avec 40 % de réponses par internet. Sur la Commune nous avons environ 430 logements, 330 logements sur ARBIGNIEU et 100 sur SAINT-BOIS.

Une autre délibération sera prise pour le défraiement des recenseurs au mois de janvier : l'aide de l'état pour notre Commune s'élevant à 1 334 € net, une proposition sera faite au 1^{er} Conseil de l'année.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Maire, propose de nommer les personnes suivantes :

- M.ROLLET Bernard pour ARBIGNIEU, THOYS et SILLIGNIEU. (250 habitations)
- Mme MORTREUX Martine pour SAINT-BOIS et PEYZIEU (180 habitations)

Le Maire propose de délibérer dans le sens de recruter ces 2 personnes et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

BERGER Charles

escusé de réception en préfecture
001-20008688-20171103-D20171102-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

